

# À propos des finances de l'ASSÉ

Suite aux récentes positions d'assemblée générale prises par l'AECSL et le SECMV, le conseil exécutif souhaite mettre de l'avant des faits qui sont à notre avis importants.

## **Avant propos**

Nous souhaitons tout d'abord souligner qu'il nous fait plaisir de voir des associations étudiantes se pencher sur l'utilisation des fonds à l'ASSÉ. Trop souvent les budgets sont adoptés sans débats lors des congrès annuels, et ce malgré leur caractère éminemment politique. Que des associations étudiantes se positionnent en AG sur les finances de l'ASSÉ ne peut être qu'une bonne chose.

Si des associations membres croient que le budget 2015-2016 pourrait être mieux réparti, nous les invitons à en proposer la modification lors du prochain congrès pour que nous puissions en débattre. Toutefois, comme le budget a déjà été adopté pour l'année 2015-2016, une telle proposition devrait être adoptée à la majorité des 2/3.

Ceci dit, une partie du texte de réflexion du SECMV porte sur l'accessibilité des documents financiers de l'ASSÉ. Si nous croyons qu'elles et ils ont raison sur plusieurs points dans leur texte, nous souhaitons toutefois apporter certaines précisions sur l'état actuel des finances de l'ASSÉ.

## **Un manque de suivi notable**

Quelques mois après notre entrée en poste, nous avons été surpris-e-s d'apprendre que la comptabilité des dernières années était bien mal en point. Les états financiers de l'année 2013-2014, qui auraient dû être déposés en septembre 2014 - soit près de 8 mois avant notre élection - n'avaient tout simplement pas été produits.

Nous avons donc demandé à la permanence d'entamer le long travail visant à remettre notre comptabilité sur les rails. Après de nombreuses heures de travail et plusieurs rencontres avec notre firme de vérification comptable, nos employé-e-s ont été à même de nous remettre les états financiers pour l'année 2013-2014 au début du mois de septembre. Ces états financiers ont d'ailleurs été présentés et adoptés lors du congrès des 19 et 20 septembre 2015.

L'année financière 2013-2014 officiellement fermée, la permanence a enfin pu commencer à travailler sur la comptabilité de 2014-2015. Que de surprises les attendaient au détour! Loin d'être en meilleur état que celle de l'année 2013-2014, on nous a avertis que la comptabilité de 2014-2015 devrait être refaite au complet. Plusieurs factures servant à justifier des chèques et des paiements par carte de crédit manquaient à l'appel ou n'étaient pas classées correctement.

Nous avons donc demandé à la permanence de mettre la fermeture de l'année financière 2014-2015 en haut de leur liste de priorités. Une banque d'heures supplémentaires leur a également été allouée pour faire avancer le dossier le plus rapidement possible.

Si de grands progrès ont été fait grâce à l'excellent travail de nos employé-e-s, il reste encore beaucoup de travail pour fermer l'année financière. Dès que la vérification comptable aura été faite, nous vous enverrons ces documents. Comme nos statuts et règlements l'exigent, ces états financiers seront alors présentés en congrès pour leur adoption.

### **Sur la transparence de nos finances**

Parmi les multiples sujets abordés dans le texte du SECMV, nous tenons à revenir sur celui de la transparence de nos finances. On nous accuse en effet d'effectuer une « politique de filtrage des informations », c'est-à-dire d'avoir volontairement et dans un but politique refusé de fournir des informations auxquelles les associations étudiantes avaient droit. C'est une accusation que nous ne prenons pas à la légère car elle s'attaque à l'intégrité de notre travail.

Il y a environ un mois notre secrétaire à la trésorerie a été contacté par le SECMV pour obtenir des documents financiers. Après quelques échanges pour bien comprendre la nature de la requête, nous leur avons fait parvenir les états financiers de l'année 2013-2014. Nos états financiers sont publics et nous les fournissons à toutes les personnes qui en font la demande.

Le SECMV désirait également les chiffres pour 2014-2015. Nous leur avons alors expliqué que nous n'étions pas à même de leur fournir ces chiffre à cause de l'état actuel de notre comptabilité. Comme expliqué plus haut, la comptabilité de 2014-2015 n'est malheureusement pas encore finie. Ces chiffres sont donc sujets à des changements importants et n'ont pas encore été vérifiés par une firme comptable comme ils devraient l'être avant publication.

Pour ces mêmes raisons, le conseil exécutif n'utilise pas les chiffres de 2014-2015. Comment se fier à une case budgétaire si des erreurs majeures peuvent s'être glissées dans le rapport? Il serait bête de couper une case budgétaire parce qu'inutilisée pour se rendre compte par après que de nombreuses dépenses n'avaient pas été classées correctement...

Quelque temps après le SECMV nous a demandé plus de détails sur les états financiers 2013-2014, plus précisément sur les détails des sous-cases budgétaires. De nouveau, nous leur avons répondu que nous n'avions pas ces informations. Les états financiers ne détaillent pas les sous-cases mais seulement les cases principales. C'est le cas pour l'ensemble des années financières depuis 2002.

Après avoir discuté avec notre permanence, nous leur avons fourni les résultats incomplets pour 2014-2015. Nous avons cependant refusé de leur transférer nos fichiers de comptabilité (qui détaillent chaque transaction une à une) sur une clef USB par souci de confidentialité et de sécurité. Ces informations peuvent en effet servir à faire un portrait financier très détaillé des finances personnelles des différentes personnes sur l'équipe nationale. De plus, certaines dépenses que nous faisons sont directement liées à l'achat de matériel pour des actions de perturbations et autres événements sensibles.

En temps normal seule la permanence de l'ASSÉ a accès à ces informations: une personne sur le conseil exécutif souhaitant obtenir le détail de l'ensemble de nos transactions se serait également fait refuser sa demande. Il est bien sûr possible de fournir ce genre d'informations, mais au cas par cas: si une association se questionne sur un événement en particulier, il nous fera plaisir de les accommoder.

À notre avis le fait de ne pas vouloir donner des informations incomplètes et potentiellement erronées ainsi que des données pouvant compromettre la sécurité des personnes s'impliquant à l'ASSÉ n'est pas « une politique de filtrage des informations » et ne découle en aucun cas d'un agenda politique.

Si jamais vous souhaitez avoir plus de détails sur les finances de l'ASSÉ, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.

—

Le conseil exécutif de l'ASSÉ